



Coupure d'eau local commercial

Par Amandine0305

Bonjour,

Je suis locataire d'un local commercial.

Une cave appartenant à ma propriétaire a été squattée et ces derniers ont détourné l'eau de mon local m'en privant pendant quelques jours. Un plombier mandaté par ma propriétaire est venu opérer des réparations dans la cave que je ne loue pas, retablissant ainsi l'eau dans mon local. Comme il est prévu dans mon bail que les travaux ayant lieu sur mon compteur d'eau sont à ma charge, la propriétaire me somme de régler la facture du plombier bien que la cause du dommage soit des squatteurs dans sa cave.

Dois je vraiment en assumer les frais?

Je vous remercie par avance.